

SAS J.GRENOUILLET
56, rue du Faubourg Saint Antoine
75012 - PARIS

Philippe GUILLARD
107, boulevard Raspail
75006 - PARIS

MASTRAD

Société Anonyme
Au capital de 1.648.558,48 Euros

32, rue de Cambrai
75019 - PARIS

RCS PARIS 394 349 773

COMMISSARIAT AUX COMPTES

de

l'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES

ANNEXES

MASTRAD S.A.

Société Anonyme
Au capital de 1.648.558 Euros

32, rue de CAMBRAI
75019 - PARIS

RCS PARIS 394 349 773

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024

Aux Actionnaires,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MASTRAD SA relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe sous les chapitres 5-1 « Faits marquants de l'exercice » et plus particulièrement le 5.3 « Continuité d'exploitation et risque de liquidité », 9.11 « Emprunts et dettes financières » et 10.3 « événements postérieurs à la clôture ».

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Règles et principes comptables

L'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, entre autres, des immobilisations incorporelles et financières ainsi que les stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société en matière de consolidation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans l'annexe aux comptes consolidés concernant la détermination des amortissements sur les immobilisations incorporelles, l'appréciation des immobilisations financières et les provisions sur stocks et sur créances, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- Conclusion

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

4 - Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6 - Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes consolidés ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évaluent si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, ils collectent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Ils sont responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris,
Le 5 novembre 2024



Vincent HAMOU
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Paris



Philippe GUILLARD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie de Paris

ANNEXES

Comptes consolidés

30/06/2024

GROUPE MASTRAD

32 rue de Cambrai
75019 PARIS

SOMMAIRE

Note préalable : L'ensemble des données mentionnées dans les documents de synthèse consolidés est exprimé en milliers d'euros.

1	BILAN CONSOLIDE	5
2	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	6
3	TABLEAU DE FINANCEMENT PAR L'ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE	7
4	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE	8
5	INFORMATIONS GENERALES	9
5.1	<i>FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE</i>	9
5.2	<i>TRANSITION CLIMATIQUE</i>	9
5.3	<i>CONTINUITÉ D'EXPLOITATION – RISQUE DE LIQUIDITÉ</i>	10
6	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'ÉVALUATION	11
6.1	<i>BASE DE PRÉPARATION DES COMPTES CONSOLIDÉS</i>	11
6.2	<i>MODALITÉS DE CONSOLIDATION</i>	11
6.2.1	METHODES DE CONSOLIDATION	11
6.2.2	CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVICES	12
6.2.3	ECARTS D'ACQUISITION	13
6.2.4	DATES DE CLOTURE DES EXERCICES DES SOCIETES CONSOLIDEES	13
6.3	<i>MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION</i>	14
6.3.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14
6.3.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14
6.3.3	CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT	15
6.3.4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15
6.3.5	STOCKS ET TRAVAUX EN-COURS	15
6.3.6	CREANCES ET DETTES	16
6.3.7	TRESORERIE ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	16
6.3.8	IMPOTS SUR LES BENEFICES	16

6.3.9	PROVISIONS	16
6.3.10	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET PRESTATIONS ASSIMILEES	17
6.3.11	DISTINCTION ENTRE RESULTAT EXCEPTIONNEL ET RESULTAT D'EXPLOITATION APRES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES ECARTS D'ACQUISITION	17
6.3.12	RESULTAT PAR ACTION.....	17
7	PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	18
7.1	ACTIVITÉ	18
7.2	ORGANIGRAMME AU 30 JUIN 2024.....	18
7.3	LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	18
8	COMPARABILITE DES COMPTES.....	19
8.1	CHANGEMENTS COMPTABLES	19
8.1.1	CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE.....	19
8.1.2	ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS.....	19
8.2	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	19
9	EXPLICATION DES COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS	20
9.1	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20
9.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21
9.3	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES.....	21
9.4	STOCKS ET EN-COURS	22
9.5	VENTILATION DES CRÉANCES PAR ÉCHÉANCE	22
9.6	AUTRES CRÉANCES.....	23
9.7	TRÉSORERIE.....	23
9.8	CAPITAUX PROPRES.....	24
9.8.1	COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	24
9.9	PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES.....	24
9.10	IMPÔTS DIFFÉRÉS	24
9.11	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	24
9.11.1	NATURE ET ECHEANCE DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	24
9.11.2	VENTILATION PAR PRINCIPALES DEVISES	25
9.11.3	VENTILATION PAR NATURE DE TAUX	25
9.11.4	DETTES COUVERTES PAR DES SURETES REELLES	25

9.12	<i>AUTRES PASSIFS À COURT TERME</i>	25
9.13	<i>ENGAGEMENTS HORS-BILAN</i>	25
9.13.1	<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>	25
9.13.2	<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>	25
9.14	<i>CHIFFRE D’AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS D’EXPLOITATION</i>	26
9.15	<i>ACHATS CONSOMMÉS ET CHARGES EXTERNES</i>	26
9.16	<i>CHARGES DE PERSONNEL</i>	27
9.17	<i>AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</i>	27
9.18	<i>RÉSULTAT FINANCIER</i>	27
9.19	<i>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</i>	28
9.20	<i>IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</i>	28
9.20.1	<i>ANALYSE DE L’IMPOT SUR LES SOCIETES</i>	28
9.20.2	<i>PREUVE D’IMPOT</i>	29
9.21	<i>EFFECTIF</i>	29
10	<i>AUTRES INFORMATIONS</i>	30
10.1	<i>IMMOBILISATIONS</i>	30
10.1.1	<i>VENTILATION DES IMMOBILISATIONS PAR SECTEUR D’ACTIVITE</i>	30
10.1.2	<i>VENTILATION DES IMMOBILISATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE</i>	30
10.2	<i>CHIFFRE D’AFFAIRES</i>	30
10.2.1	<i>REPARTITION DU CHIFFRE D’AFFAIRES PAR SECTEUR D’ACTIVITE</i>	30
10.2.2	<i>REPARTITION DU CHIFFRE D’AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE</i>	31
10.3	<i>ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE</i>	31
10.4	<i>DIRIGEANTS</i>	31
10.5	<i>INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES</i>	31
10.6	<i>ENTITÉS AD HOC</i>	31
10.7	<i>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</i>	32

1 Bilan consolidé

Actif (en K€)	notes	30/06/2024	30/06/2023
Immobilisations incorporelles	9.1	604	807
Immobilisations corporelles	9.2	1 492	1 224
Immobilisations financières	9.3	316	387
Actif immobilisé		2 412	2 418
Stocks et en-cours	9.4	239	149
Clients et comptes rattachés	9.5	676	1 873
Autres créances et comptes de régularisation	9.6	918	1 263
Banques	9.7	280	643
Actif circulant		2 252	3 928
Total Actif		4 664	6 346

Passif (en K€)	notes	30/06/2024	30/06/2023
Capital	9.8	1 649	1 649
Primes		2 241	1 782
Réserves - part du groupe		(907)	1 077
Résultat - part du groupe		(795)	(1 424)
Capitaux propres - part du groupe		2 188	3 084
Capitaux propres - intérêts minoritaires		-	-
Total Capitaux Propres		2 188	3 084
Provisions	9.9	10	10
Emprunts et dettes financières	9.11	1 288	1 842
Fournisseurs et comptes rattachés	9.12	850	961
Autres dettes et comptes de régularisation	9.12	327	449
Dettes		2 466	3 252
Total Passif		4 664	6 346

2 Compte de résultat consolidé

Compte de résultat par nature (en K€)	notes	30/06/2024	30/06/2023
Chiffre d'affaires	9.14	1 864	6 322
Autres produits d'exploitation	9.14	383	327
Achats consommés et charges externes	9.15	(2 013)	(6 783)
Charges de personnel	9.16	(632)	(911)
Impôts et taxes		(28)	(44)
Autres charges d'exploitation		(167)	(357)
Dotations nettes sur amortissements et aux provisions	9.17	(379)	122
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(972)	(1 325)
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition			-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(972)	(1 325)
			-
Charges et produits financiers	9.18	64	(202)
Charges et produits exceptionnels	9.19	55	(18)
Impôts sur les bénéfices	9.20	58	121
Résultat net des entreprises intégrées		(795)	(1 424)
			-
Résultat net de l'ensemble consolidé		(795)	(1 424)
Résultat net - Part du groupe		(795)	(1 424)
Résultat net - Part des minoritaires			

3 Tableau de financement par l'analyse des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie (en K€)	30/06/2024	30/06/2023
Résultat net	(795)	(1 424)
Plus ou moins value de cession	(10)	(8)
Dotations nettes opérationnelles hors dépréciation actif circulant	454	289
Dotations nettes financières	1	(28)
Impôts différés	-	(1)
Intérêts courus	48	(8)
Capacité d'autofinancement avant intérêts et avant impôts	(302)	(1 180)
	-	-
Variation du BFR	1 116	(213)
Besoin en fonds de roulement. intérêts nets. impôts versés	1 116	(213)
	-	-
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	814	(1 394)
	-	-
Investissements corporels et incorporels	(520)	(354)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	10	11
Variation des actifs financiers	72	(242)
Subventions d'investissement reçues maintenues au passif	-	-
Flux nets de trésorerie générés par l'investissement	(438)	(585)
	-	-
Augmentation de capital	-	3 453
Emissions d'emprunts	-	9
Remboursements d'emprunts	(85)	(1 744)
Flux nets de trésorerie générés par le financement	(85)	1 718
	-	-
Variation de trésorerie nette	291	(261)
	-	-
Trésorerie d'ouverture	118	383
Incidence variation taux de change	1	(4)
Variation de trésorerie	291	(261)
Trésorerie de clôture	410	118

La trésorerie nette se décompose comme suit:

Trésorerie nette (en K€)	30/06/2024	30/06/2023
Disponibilités	280	643
Autres disponibilités (VMP)	139	-
Total trésorerie active	419	643
	-	-
Concours bancaires	(9)	(524)
Total trésorerie passive	(9)	(524)
	-	-
Total trésorerie nette	410	118

4 Variation des capitaux propres – part du groupe

(En milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Total des capitaux propres
Situation à la clôture 30/06/2022	3 347	12 319	(12 282)	(1 212)	(1 071)	1 101
Affectation du résultat 30/06/2022			(1 212)	1 212		
Résultat 30/06/2023				(1 424)		(1 424)
Reclassement	(2 820)	(12 867)	15 687			
Augmentation de capital	1 122	2 330				3 453
Investissement net			(284)			(284)
Ecarts de conversion			(48)		286	239
Situation à la clôture 30/06/2023	1 649	1 782	1 862	(1 424)	(785)	3 084
Situation à la clôture 30/06/2023	1 649	1 782	1 862	(1 424)	(785)	3 084
Affectation du résultat 30/06/2023			(1 424)	1 424		
Résultat 30/06/2024				(795)		(795)
Reclassement		459	(459)			
Augmentation de capital						
Investissement net			(2)			(2)
Ecarts de conversion					(98)	(98)
Situation à la clôture 30/06/2024	1 649	2 241	(24)	(795)	(883)	2 188

5 Informations générales

5.1 Faits marquants de l'exercice

Evènements majeurs et activité

En juillet 2023, la société MASTRAD SA a fusionné avec sa filiale Orka, entièrement centrée sur le marché de la mesure de température.

Cette fusion, qui s'opère par Transmission Universelle du Patrimoine d'Orka vers sa maison mère Mastrad, est effective depuis le 1er juillet 2023.

En se recentrant sur cette activité rentable et en croissance, MASTRAD entend se développer sur un marché essentiel à toute la chaîne de l'industrie agroalimentaire et de la restauration, mais aussi au cuisinier averti, depuis la production jusqu'à la cuisson en passant par toutes les étapes du transport et de la conservation.

Compte tenu du manque de visibilité du niveau de commandes de sondes de notre principal client au titre du dernier exercice clos, Mastrad a engagé en décembre 2023 une demande de procédure de sauvegarde afin de se donner plus de visibilité pour concrétiser les actions mises en place et les opportunités identifiées. Celle-ci a été validée le 16 janvier 2024 et prorogée par le tribunal le 12 juillet 2024 au 16 janvier 2025.

Grâce à ce dispositif MASTRAD a pu concevoir deux nouveaux produits IoT innovants qui seront présentés à partir de la fin d'année sur les plateformes KickStarter et Indiegogo puis à la distribution en début d'année 2025. D'autre part la société est en cours de finalisation de plusieurs contrats avec de grands acteurs de l'électroménager.

L'accord de licence de marque et de propriétés intellectuelles avec la société M&Co est supérieur aux attentes de la société et à généré un revenu de 218K€ sur l'exercice. Un montant équivalent est attendu pour l'exercice en cours.

Grâce à ces perspectives commerciales et malgré les incertitudes, le Groupe estime avoir une visibilité financière sur le prochain semestre et de bonnes perspectives de croissance pour l'année prochaine.

5.2 Transition climatique

Face à l'urgence climatique marquée par la pollution et la disparition progressive d'espèces et de ressources, aux évolutions réglementaires en matière d'environnement qui concernent de plus en plus de sociétés, au changement du regard des consommateurs, aux engagements éthiques et éco-responsables de plus en plus nombreux de la part des fabricants, le Groupe a engagé une réflexion et n'identifie pas de risques climatiques susceptibles d'impacter significativement la valeur comptable de ses actifs.

5.3 Continuité d'exploitation – Risque de liquidité

Compte tenu de la trésorerie disponible au 30 juin 2024 intégrant les anticipations relatives à l'activité au cours des prochains mois, les comptes présentés ont été arrêtés suivant le principe de continuité d'exploitation. Toutefois, si ces éléments devaient être moins favorables qu'envisagés, le groupe pourrait avoir à faire face à un risque de liquidité et à une possible remise en cause du principe de continuité d'exploitation.

6 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

6.1 Base de préparation des comptes consolidés

Les comptes du Groupe sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, et respectent les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous. Sauf indication contraire mentionnée, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

6.2 Modalités de consolidation

6.2.1 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;
- Les participations non contrôlées par le Groupe mais sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- Les opérations et les soldes intragroupes significatifs sont éliminés.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 7.3

6.2.2 Conversion des opérations en devises

En application du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés, les écarts de conversion latents (actifs et passifs) sont conservés au bilan et respectivement comptabilisés en « Autres créances et comptes de régularisation » et en « Autres dettes et comptes de régularisation ».

Monnaie de fonctionnement et monnaie de présentation des comptes

Les éléments inclus dans les comptes de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses flux de trésorerie (« la monnaie de fonctionnement »). Les comptes consolidés sont présentés en euros, monnaie de fonctionnement et monnaie de présentation du Groupe.

Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions sont comptabilisés en résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au cours de clôture.

Les différences de conversion en résultant sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert. Les écarts de conversion résultant de la conversion des disponibilités sont portés au compte de résultat, sauf si les disponibilités entrent dans une relation de couverture. Dans ce cas, les écarts de conversion sont inscrits au bilan et suivent les principes de la comptabilité de couverture.

En revanche, les écarts issus de la conversion des dettes et créances faisant partie intégrante de l'investissement net à l'étranger ou pris en couverture de l'investissement net à l'étranger sont comptabilisés en capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

Depuis l'exercice clos au 30/06/2011, les écarts de change sur la créance de Mastrad Inc. chez Mastrad SA n'ont pas été comptabilisés en résultat financier mais ont été retraités pour être portés en capitaux propres.

En effet, les besoins structurels de la filiale américaine ont conduit à modifier l'appréciation relative à cette créance et à la considérer comme un investissement net dans une filiale étrangère, dans la mesure où son règlement ne peut être planifié et n'est pas susceptible d'intervenir dans un avenir proche.

Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes des entités du Groupe, dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyen (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- Et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

6.2.3 Ecarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation,
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ce poste enregistre donc les écarts consécutifs à une acquisition qu'il n'a pas été possible d'affecter à un poste de l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises sur une durée évaluée de la même manière que l'écart d'acquisition positif.

6.2.4 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 30 juin d'une durée de 12 mois.

6.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe Mastrad sont les suivants :

6.3.1 Immobilisations incorporelles

- Frais de recherche et développement :

En application du règlement ANC 2020-01, les coûts de développement sont dorénavant systématiquement enregistrés à l'actif, si les conditions sont effectivement réunies. Cette nouveauté est sans incidence sur les comptes du Groupe.

Les coûts de développement sont immobilisés, lorsqu'ils répondent aux conditions d'activation, faisabilité technique, intention d'achever, capacité à vendre et probabilité de générer des avantages économiques futurs. Il s'agit principalement de dessins et modèles de nouveaux produits.

- Les autres immobilisations incorporelles :

Elles représentent la valeur d'acquisition de brevets et de logiciels.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Logiciels et licences	Linéaire	3 ans
Frais de recherche et développement	Linéaire	1 à 3 ans

6.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie de chaque immobilisation, à l'exception de certains matériels informatiques amortis selon le mode dégressif.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée
Installations techniques, matériel, agencements et aménagements divers	3 à 10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Matériel publicité	1 à 3 ans
Véhicule de tourisme	5 ans

6.3.3 Contrats de location-financement

En application du règlement ANC 2020-01, les biens financés par un contrat de crédit-bail tel que défini par le Code monétaire et financier ou un contrat de location qui répond à la définition d'un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail sont désormais obligatoirement comptabilisés dans les immobilisations, avec inscription en contrepartie d'une dette financière.

Un bien entre dans la catégorie des crédits-baux et contrats assimilés si le contrat de location remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail ;
- La durée du contrat couvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.

La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

6.3.4 Immobilisations financières

Elles sont constituées essentiellement par des dépôts et cautionnements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque leur valeur d'utilité à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

6.3.5 Stocks et travaux en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (constitués des frais de transports jusqu'à l'entrée à l'entrepôt et des frais de douane) à l'exception de toute valeur ajoutée.

Une dépréciation peut être constatée sur les produits défectueux de second choix ou à rotation lente.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des stocks devient inférieure à leur coût d'acquisition.

6.3.6 Créances et dettes

En application du règlement ANC 2020-01, les impôts différés actifs sont systématiquement présentés en « Autres créances et comptes de régularisation ».

Les impôts différés passifs sont présentés en « Autres dettes et comptes de régularisation ».

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire correspond à la valeur effective de la créance que la société considère comme recouvrable.

6.3.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Elles regroupent les valeurs mobilières de placement ainsi que les disponibilités en banque du groupe. Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

6.3.8 Impôts sur les bénéfices

Conformément aux prescriptions ANC n°2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- de reports déficitaires dont la récupération est probable.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

6.3.9 Provisions

Compte tenu de l'activité du groupe, les provisions constatées ont pour objet de couvrir des risques ou litiges à caractère ponctuel ou latent. Ces éléments, s'ils sont constatés, sont principalement relatifs à des litiges ponctuels ou des impôts différés. Il n'y a pas lieu de constater de provisions à caractère récurrent, telles que des garanties données aux clients.

6.3.10 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Le montant des engagements en matière de pension, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres du personnel ainsi que les charges sociales y afférent ont été évalués selon la « méthode prospective ».

Une provision pour indemnité de départ à la retraite est calculée et comptabilisée en consolidation pour la seule société Mastrad SA.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour déterminer le montant des provisions :

	30/06/2024	30/06/2023
MASTRAD SA		
Convention(s) collective(s) :	Commerce de gros - Cadres - Ouvriers Employés	Commerce de gros - Cadres - Ouvriers Employés
Taux d'actualisation :	3,61%	3,60%
Taux de turnover :	10%	10%
Taux d'augmentation de salaire :	3%	3%
Âge de départ à la retraite :	67 ans	67 ans
Taux de charges sociales :	46,00%	46,00%

6.3.11 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition

Le résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

6.3.12 Résultat par action

La mention des « Résultats par action » (dilué et non dilué) étant optionnelle, le Groupe n'a pas retenu cette option, estimant cette information insuffisamment pertinente.

7 Périmètre de consolidation

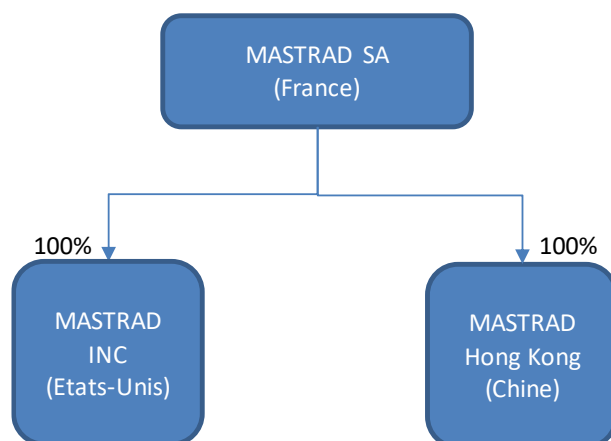
7.1 Activité

L'activité du groupe s'articule autour des axes principaux suivants :

- La conception et la distribution d'accessoires culinaires, principalement IoT
- La vente de détail d'accessoires culinaires, principalement IoT

Ces secteurs d'activité ont été retenus dans le cadre de l'activité sectorielle présentée en 10 - Autres informations.

7.2 Organigramme au 30 Juin 2024



7.3 Liste des sociétés consolidées

Société et forme juridique	N° d'ident.	Siège social	Méthode de consolidation 30/06/2023	Méthode de consolidation 30/06/2024	% d'intérêts consolidés 30/06/2023	% d'intérêts consolidés 30/06/2024	% de contrôle consolidé 30/06/2023	% de contrôle consolidé 30/06/2024
Mastrad SA	B 394 349 773	32 rue de Cambrai 75019 Paris - FRANCE	Société mère	Société mère	100%	100%	100%	100%
Mastrad Inc	C 2902839	7461 Beverly BLD - Suite 301 Los Angeles, CA 90036 - USA	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Mastrad HK	36366830-000-01-08-06	16 F HOI KIU commercial building - 158 Connaught Road central - Sheung Wan - HONG KONG	Intégration globale	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
Orka SAS	753 575 554	32 rue de Cambrai 75019 Paris - FRANCE	Intégration globale	NA	100%	NA	100%	NA

8 Comparabilité des comptes

8.1 Changements comptables

8.1.1 Changement de méthode comptable

Aucun changement comptable ne mérite d'être signalé.

8.1.2 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des comptes conduit la Direction du Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces comptes et les notes qui les accompagnent, en ce qui concerne notamment les immobilisations corporelles, les impôts différés actifs, les écarts d'acquisition et les autres actifs incorporels. Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

8.2 Variations de périmètre

Pour rappel, le 5 avril 2023, la Société a finalisé le recentrage de ses activités sur ses produits connectés. Elle a signé un accord définitif début avril 2023 avec la société M&CO afin d'externaliser l'intégralité de l'activité de distribution de ses gammes de produits classiques (non électroniques). Il porte sur la concession sous licence pour 5 ans de l'activité et de la marque relative aux produits traditionnels afin que MASTRAD puisse se concentrer sur les gammes électroniques à plus forte valeur ajoutée. Cet accord est exclusif concernant la France et non exclusif concernant l'Europe.

L'entité ORKA a été dissoute dans Mastrad SA sans liquidation en date du 1er Juillet 2023.

L'intégralité de ses comptes a été remonté dans la comptabilité de Mastrad SA.

L'écriture de résultat de TUP a eu pour résultat de sortir la valeur des titres Orka et la situation nette.

9 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

(L'ensemble des données de ces tableaux est exprimé en K€.)

9.1 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles (en K€)	30/06/2023	Augmentation	Diminution	Dotations	Change	Reclassement	30/06/2024
Frais de recherche et développement (1)	441	-	-	-	-	-	441
Marques, brevets et droits similaires	1 061	66	(398)	-	-	-	730
Autres immobilisations incorporelles	18	-	-	-	0	-	19
Avances et acomptes versés	551	-	(157)	-	-	-	394
Total valeurs brutes	2 071	66	(555)	-	0	-	1 583
Frais de recherche et développement	(437)	-	-	(3)	-	-	(440)
Marques, brevets et droits similaires	(809)	-	398	(110)	-	-	(521)
Autres immobilisations incorporelles	(18)	-	-	-	(0)	-	(19)
Avances et acomptes versés	-	-	-	-	-	-	-
Total amortissements et dépréciations	(1 264)	-	398	(113)	(0)	-	(980)
Frais de recherche et développement	4	-	-	(3)	-	-	1
Marques, brevets et droits similaires	253	66	-	(110)	-	-	209
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés	551	-	(157)	-	-	-	394
Total immobilisations incorporelles	807	66	(157)	(113)	-	-	604

(1) Voir note 6.3.1.

9.2 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles (en K€)	30/06/2023	Augmentation	Diminution	Dotations	Change	Reclassement	30/06/2024
Terrains et agencements							
Install.tech. Matériels et outillages	3 790	784					4 574
Autres immobilisations corporelles	1 315	1	(880)		4		440
Avances et acomptes	525	-	(175)	-	-	-	350
Total valeurs brutes	5 630	785	(1 055)	-	4	-	5 364
Terrains et agencements							
Install.tech. Matériels et outillages	(3 181)			(304)			(3 485)
Autres immobilisations corporelles	(1 224)		880	(38)	(4)		(386)
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-
Total amortissements et dépréciations	(4 405)	-	880	(342)	(4)	-	(3 871)
Terrains et agencements							
Install.tech. Matériels et outillages	609	784		(304)			1 089
Autres immobilisations corporelles	91	1		(38)	0		54
Avances et acomptes	525	-	(175)	-	-	-	350
Total immobilisations corporelles	1 224	785	(175)	(342)	0	-	1 492

9.3 Immobilisations financières

Immobilisations financières (en K€)	30/06/2023	Augmentation	Diminution	Change	30/06/2024
Titres de participations non conso	0	-	-	-	0
Autres immobilisations financières	387	-	(72)	1	316
Total valeurs brutes	387	-	(72)	1	316
Titres de participations non conso	(0)	-	-	-	(0)
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Total amortissements et dépréciations	(0)	-	-	-	(0)
Titres de participations non conso	0	-	-	-	0
Autres immobilisations financières	387	-	(72)	1	316
Total immobilisations financières	387	-	(72)	1	316

Les autres immobilisations financières concernant essentiellement des dépôts de garantie.

9.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours se présentent ainsi :

Stocks (en K€)	30/06/2023	30/06/2024
En-cours et services		
Marchandises	197	286
Total valeur brute	197	286
En-cours et services		
Marchandises	(48)	(47)
Total amortissement et dépréciations	(48)	(47)
En-cours et services		
Marchandises	149	239
Total stocks	149	239

9.5 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Créances (en K€)	30/06/2023	30/06/2024	< 1 an
Clients et comptes rattachés (1)	1 950	680	680
Total valeur brute	1 950	680	680
Clients et comptes rattachés	(77)	(4)	(4)
Total amortissement et dépréciations	(77)	(4)	(4)
Clients et comptes rattachés	1 873	676	676
Total clients et comptes rattachés	1 873	676	676

- (1) Depuis septembre 2015, la société Mastrad SA avais recours à des cessions de créances auprès d'un organisme de factoring. Au 30 Juin 2024 il n'y a plus d'en cours.

9.6 Autres créances

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

Créances (en K€)	30/06/2023	30/06/2024	< 1 an
Avances et acomptes versés	324	172	172
Créances sur personnel et organismes sociaux	-	-	-
Etat - TVA et autres créances fiscales	528	384	384
Ecart de conversion Actif	4	5	5
Charges constatées d'avance	392	358	358
Débiteurs divers	15	-	-
Impôts différés actifs	-	-	-
Comptes courants débiteurs	-	(0)	(0)
Total autres créances	1 263	918	918

9.7 Trésorerie

La trésorerie se décompose comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie (en K€)	30/06/2023	30/06/2024
Disponibilités	643	280
Caisse	-	-
VMP. billets trésor. - Disponibilités	-	139
Total valeurs brutes	643	419
Disponibilités	-	-
Caisse	-	-
VMP. billets trésor. - Disponibilités	-	-
Total dépréciations	-	-
Disponibilités	643	280
Caisse	-	-
VMP. billets trésor. - Disponibilités	-	139
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	643	419

9.8 Capitaux propres

9.8.1 Composition du capital social

Au 30 Juin 2024, le capital social se compose de 82 427 924 actions d'une valeur nominale de 0,02 euro chacune. Aucune variation n'est intervenue sur l'exercice écoulé.

9.9 Provisions pour Risques & Charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

Provisions (en K€)	30/06/2023	Dotations	Reprises	30/06/2024
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	6	-	(1)	5
Provision pour perte de change	4	5	(4)	5
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Total provisions	10	5	(5)	10

9.10 Impôts différés

Compte tenu des perspectives futures, le groupe limite ses impôts différés depuis le 30 juin 2017. Ainsi, au 30 juin 2024, aucune incidence sur les comptes consolidés n'est constatée.

9.11 Emprunts et dettes financières

9.11.1 Nature et échéance des emprunts et dettes financières

Dettes financières (en K€)	30/06/2023	30/06/2024	Echéance à moins d'un an	Echéance entre 1 et 5 ans	Echéance supérieure à 5 ans
Emprunts obligataires	805	853	-	853	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	503	418	251	166	-
Dépôts et cautionnements reçus	9	9	9	-	-
Concours bancaires courants	524	9	9	-	-
Total dettes financières	1 842	1 288	269	1 019	-

Ainsi, au 30 juin 2024, seuls subsistent les deux emprunts obligataires convertibles suivants :

- OCA 2022 émis le 24 mai 2022 d'un montant nominal de 500 000€ souscrit pour une durée de 18 mois. Cet emprunt est rémunéré au taux annuel de 8% auquel s'ajoutera à l'échéance à défaut de conversion en actions, une prime de non-conversion de 4%. Cet emprunt est convertible à tout moment sur la base d'un cours par action de 0,2 € durant les 6 mois suivant l'émission de l'emprunt, puis de 0,167 €

- OCABSA 2024 émis le 20 novembre 2019 pour un montant nominal de 416 872€ dont une partie, soit 156 282 €, a été utilisée par son porteur pour souscrire par compensation de créances à une augmentation de capital intervenue en janvier 2023, Cet emprunt d'une durée de 5 ans, est rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 6% et une prime de non-conversion de 4% en cas de non conversion à l'échéance.

9.11.2 Ventilation par principales devises

Tous les emprunts et dettes financières sont souscrits en euros.

9.11.3 Ventilation par nature de taux

Tous les emprunts et dettes financières sont souscrits à taux fixe.

9.11.4 Dettes couvertes par des sûretés réelles

Néant.

9.12 Autres passifs à court terme

Les autres passifs à court terme se décomposent comme suit :

Autres passifs (en K€)	30/06/2023	30/06/2024	Echéance à moins d'un an	Echéance entre 1 et 5 ans	Echéance supérieure à 5
Fournisseurs	961	850	850	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	67	-	-	-	-
Autres dettes d'exploitation	-	-	-	-	-
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	-	-	-	-	-
Dettes sociales	97	121	121	-	-
Dettes fiscales (hors impôt exigible)	185	46	46	-	-
Compte courant créditeurs	0	6	6	-	-
Créditeurs divers	0	56	56	-	-
Ecart de conversion Passif	101	98	98	-	-
Impôts différés passifs	-	-	-	-	-
Total autres passifs	1 410	1 177	1 177		

9.13 Engagements hors-bilan

9.13.1 Engagements donnés

Au 30 Juin 2024, les engagements en matière de location simple et de location financement n'ayant pas fait l'objet d'un retraitement (non significatif) représentent un montant de 2 K€ chez Mastrad SA.

9.13.2 Engagements reçus

Néant.

9.14 Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation (en K€)	30/06/2023	30/06/2024
Ventes de marchandises	6 312	1 864
Ventes de produits	9	
Chiffre d'affaires	6 322	1 864
Production immobilisée	248	296
Subventions d'exploitation	5	3
Autres produits (hors reprises amortissements/prov.)	72	84
Transferts de charges exploitation	2	-
Autres produits d'exploitation	327	383
Total chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	6 648	2 247

9.15 Achats consommés et charges externes

Consommations et charges externes (en K€)	30/06/2023	30/06/2024
Achats matières premières et autres approvisionnement	-	-
Variation de stock autres achats	(8)	-
Achats de marchandises	(2 437)	(907)
Achats non stockés	(23)	(9)
Variation stocks de marchandise	(1 714)	105
Achats consommés	(4 182)	(811)
Personnel extérieur à l'entreprise et sous-traitance	(970)	(352)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(611)	(264)
Locations et charges locatives	(212)	(179)
Frais de déplacement	(106)	(75)
Entretien. réparation. maintenance	(138)	(76)
Autres charges externes	(564)	(256)
Charges externes	(2 601)	(1 202)
Total consommations et charges externes	(6 783)	(2 013)

9.16 Charges de personnel

Charges de personnel (en K€)	30/06/2023	30/06/2024
Rémunérations du personnel	(615)	(429)
Charges sociales	(296)	(203)
Total charges de personnel	(911)	(632)

9.17 Amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Dotations aux amortissements (en K€)	30/06/2023	30/06/2024
Reprises dépréciations sur actifs circulants	414	81
Reprises provisions pour risques et charges	7	1
Reprises sur provisions	421	82
Dotations amortissements sur immobilisations incorporelles	(66)	(113)
Dotations amortissements sur immobilisations corporelles	(230)	(342)
Dotations dépréciations sur actifs circulants	(4)	(6)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(300)	(461)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	122	(379)

9.18 Résultat financier

Le détail des charges et produits financiers de la période est le suivant :

Résultat financier (en K€)	30/06/2023	30/06/2024
Autres produits financiers	0	3
Gains de change	95	168
Reprise dépréciations sur éléments de trésorerie	-	-
Reprise prov. risques et charges financières	32	4
Produits financiers	127	175
Charges d'intérêts sur opérations de financement	(170)	(66)
Autres charges financières	(7)	1
Pertes de change	(149)	(42)
Dotations aux provisions risques et charges financières	(4)	(674)
Charges financières	(329)	(111)
Total résultat financier	(202)	64

9.19 Résultat exceptionnel

Les éléments figurant dans le résultat exceptionnel sont détaillés dans le tableau suivant :

Résultat exceptionnel (en K€)	30/06/2023	30/06/2024
Produits sur exercices antérieurs	82	100
Produits de cession d'immobilisations corporelles	11	10
Autres produits exceptionnelles	9	37
Reprises exceptionnelles dépréciations actif circulant	47	-
Reprises exceptionnelles dépréciations actif financier	-	-
Produits exceptionnels	148	147
Autres charges non courantes	(12)	-
Charges sur exercices antérieurs	(153)	(91)
Valeur nette des immobilisations corporelles cédées	(2)	-
Valeur nette des actifs financiers cédés	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	-
Charges exceptionnelles	(167)	(91)
Total résultat exceptionnel	(18)	55

9.20 Impôt sur les bénéfices

9.20.1 Analyse de l'impôt sur les sociétés

Impôts (en K€)	30/06/2023	30/06/2024
Crédit d'impôt - Produit	120	58
Total impôts	121	58

9.20.2 Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat et l'impôt théorique, qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France, s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2023	30/06/2024
Résultat avant impôt	(1 554)	(853)
Taux d'imposition normal applicable en France (%)	25,00%	25,00%
Charge d'impôt théorique	389	213
Incidence des :		
- Economies d'impôts résultant de l'utilisation de déficits fiscaux reportables antérieurement non reconnus	45	-
- Non activation des pertes fiscales générées sur l'exercice et autres différences temporelles non reconnues	(437)	(107)
- Désactivation des impôts différés actifs antérieurement reconnus	-	-
- Crédits d'impôts	130	58
- Différences permanentes	4	(105)
Produit d'impôt effectivement constaté	130	58
Taux d'impôt effectif (%)	N/A	N/A

Il est rappelé qu'au 30 juin 2024, le montant des déficits reportables s'élève à 13 770K€

9.21 Effectif

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

Effectifs	30/06/2023	30/06/2024
Cadres et équivalents	7	5
Employés	0	1
Total	7	6

10 Autres informations

10.1 Immobilisations

10.1.1 Ventilation des immobilisations par secteur d'activité

Les immobilisations par secteur d'activité se présentent comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2024
Conception et distribution d'accessoires culinaires	598	2 412
Vente de détail d'accessoires culinaires	1 820	-
Total	2 418	2 412

10.1.2 Ventilation des immobilisations par zone géographique

Les immobilisations n'ont pas été affectées à une zone géographique en particulier en raison de leur utilisation globale pour l'ensemble des secteurs.

10.2 Chiffre d'affaires

10.2.1 Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2024
Conception et distribution d'accessoires culinaires	3 049	1 435
Vente de détail d'accessoires culinaires	3 273	211
Vente de licences		218
Total	6 322	1 864

10.2.2 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2024
France	1 853	354
Europe	554	
Asie	150	
Amerique	3 746	1 510
Reste du monde	19	
Total	6 322	1 864

10.3 Evénements postérieurs à la clôture

Depuis la clôture de l'exercice, Mastrad a intensifié sa stratégie digitale avec un objectif clair : accroître ses ventes en ligne. Pour soutenir cette ambition, un expert en SEO a rejoint l'équipe marketing, apportant des compétences spécifiques afin de maximiser la visibilité en ligne à l'approche de la période clé de fin d'année. En parallèle, l'entreprise a élargi sa production de contenu marketing en créant des campagnes autour de recettes et plats saisonniers, allant au-delà de son public traditionnel d'amateurs de BBQ.

Un moment décisif pour cette fin d'année sera le lancement d'un nouveau produit innovant, fruit de plus de dix ans d'expertise dans la mesure de la température en cuisine. Ce produit, qui incarne l'ensemble des savoir-faire technologiques de Mastrad, sera présenté en avant-première sur les plateformes KickStarter et Indiegogo, accompagné d'une campagne de communication d'envergure pour maximiser son impact et sa portée. Un deuxième produit innovant sera lancé au Printemps 2025.

10.4 Dirigeants

Cette information n'est pas fournie dans la mesure où elle aboutirait à communiquer un montant individuel.

10.5 Informations sur les parties liées

Néant.

10.6 Entités ad hoc

Néant.

10.7 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires relatifs aux prestations du collège des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice s'élèvent à :

(En milliers d'euros)	30/06/2024
Mastrad SA : P.Guillard	22
Mastrad SA : J.Grenouillet	18
Mastrad INC : Frazer :	4
Mastrad HK : Rich Rise	5
Honoraires des Commissaires aux Comptes au titre de la période :	49